

ASSOCIATION REGIE DE L'ILL
75, rue des Flandres
68100 MULHOUSE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

ASSOCIATION REGIE DE L'ILL
75, rue des Flandres
68100 MULHOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION REGIE DE L'ILL relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse,
Le 13 mai 2020



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Concessions, brevets, droits similaires	9 289	6 696	2 592	0,16	608	0,05
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Constructions	987 399	524 722	462 677	28,35	314 627	25,56
Installations techniques, matériel & outillage industriels	176 135	131 792	44 343	2,72	44 505	3,62
Autres immobilisations corporelles	306 156	183 427	122 729	7,52	84 509	6,87
Immobilisations corporelles en cours	840		840	0,05	23 457	1,91
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
TOTAL (I)	1 479 818	846 637	633 180	38,80	467 705	38,00
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	205 134		205 134	12,57	163 353	13,27
Autres créances						
. Personnel					960	0,08
. Organismes sociaux	5 303		5 303	0,32	6 853	0,56
. Etat, impôts sur les bénéfices					8 600	0,70
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	280		280	0,02	203	0,02
. Autres	13 032		13 032	0,80	3 421	0,28
Disponibilités	771 253		771 253	47,26	577 764	46,94
Charges constatées d'avance	3 850		3 850	0,24	1 928	0,16
TOTAL (II)	998 853		998 853	61,20	763 081	62,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 478 670	846 637	1 632 033	100,00	1 230 786	100,00

Le Commissaire aux Comptes *

REGIE DE L'ILL GLOBAL

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	68 602	4,20	68 602	5,57
Report à nouveau	821 826	50,36	739 429	60,08
Résultat de l'exercice	288 943	17,70	82 397	6,69
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	126 455	7,75	102 069	8,29
TOTAL(I)	1 305 826	80,01	992 497	80,64
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 885	0,85	13 432	1,09
TOTAL (II)	13 885	0,85	13 432	1,09
FONDS DEDIEES				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	146 066	8,95	66 798	5,43
Fournisseurs et comptes rattachés	33 439	2,05	24 124	1,96
Autres	132 817	8,14	133 935	10,88
TOTAL(IV)	312 322	19,14	224 857	18,27
TOTAL PASSIF	1 632 033	100,00	1 230 786	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNES				

Le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Prestations de services	1 286 062		1 286 062	100,00	965 497	100,00	320 565		33,20	
Montants nets produits d'expl.	1 286 062		1 286 062	100,00	965 497	100,00	320 565		33,20	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Subventions d'exploitation			370 300	28,79	306 186	31,71	64 114		20,94	
Autres produits			127	0,01	64	0,01	63		98,44	
Reprise sur provisions, dépréciations			13 432	1,04	19 310	2,00	-5 878		-30,43	
Transfert de charges			19 895	1,55	17 932	1,86	1 963		10,95	
Sous-total des autres produits d'exploitation			403 755	31,39	343 492	35,58	60 263		17,54	
Total des produits d'exploitation (I)			1 689 817	131,39	1 308 989	135,58	380 828		29,09	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
PRODUITS FINANCIERS:										
Autres intérêts et produits assimilés			3 830	0,30	3 828	0,40	2		0,05	
Total des produits financiers (III)			3 830	0,30	3 828	0,40	2		0,05	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion					72	0,01	-72		-100,00	
Sur opérations en capital			23 782	1,85	22 993	2,38	789		3,43	
Total des produits exceptionnels (IV)			23 782	1,85	23 065	2,39	717		3,11	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 717 429	133,54	1 335 882	138,36	381 547		28,56	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT										
TOTAL GENERAL			1 717 429	133,54	1 335 882	138,36	381 547		28,56	
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 596	0,51	7 992	0,83	-1 396		-17,46	
Autres achats non stockés			83 537	6,50	53 870	5,58	29 667		55,07	
Services extérieurs			78 924	6,14	68 090	7,05	10 834		15,91	
Autres services extérieurs			52 580	4,09	45 465	4,71	7 115		15,65	
Impôts, taxes et versements assimilés			27 726	2,16	26 701	2,77	1 025		3,84	
Salaires et traitements			874 954	68,03	748 365	77,51	126 589		16,92	
Charges sociales			193 901	15,08	221 838	22,98	-27 937		-12,58	
Autres charges de personnel			11 641	0,91	-3 734	-0,38	15 375		411,76	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations										
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			80 271	6,24	70 047	7,26	10 224		14,60	
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			13 885	1,08	13 432	1,39	453		3,37	
Autres charges			1 010	0,08	295	0,03	715		242,37	
Total des charges d'exploitation (I)			1 425 026	110,81	1 252 360	129,71	172 666			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
CHARGES FINANCIERES:										
Intérêts et charges assimilées			1 142	0,09	1 125	0,12	17		1,51	
Total des charges financières (III)			1 142	0,09	1 125	0,12	17		1,51	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:										
Sur opérations de gestion			45	0,00	1	0,00	44		N	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Sur opérations en capital	2 272	0,18			2 272	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	2 317	0,18	1	0,00	2 316	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 428 485	111,07	1 253 485	129,83	175 000	13,96
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	288 943	22,47	82 397	8,53	206 546	250,67
TOTAL GENERAL	1 717 429	133,54	1 335 882	138,36	381 547	28,56
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Le Commissaire aux Comptes :

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 632 032,85 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 288 943,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/03/2020 par les dirigeants.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Nos activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020, notamment du fait de l'arrêt temporaire d'activité de certains donneurs d'ordres. Notre association a pris les mesures nécessaires pour adapter ses modes opératoires.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, notre société n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur ses états financiers 2020.

A la date d'arrêt des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

Le Commissaire aux Comptes

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le Commissaire aux Comptes :

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 464	2 825		9 289
Immobilisations corporelles	1 239 287	268 651	37 408	1 470 529
Immobilisations financières				
TOTAL	1 245 751	271 476	37 408	1 479 818

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	5 856	840		6 696
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui	486 428	38 295		524 722
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	116 970	14 821		131 792
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	58 904	16 326		75 230
Matériel de transport	82 457	8 510	11 679	79 288
Matériel de bureau et informatique	27 429	1 480		28 909
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	772 189	79 431	11 679	839 941
TOTAL GENERAL (I+II+III)	778 045	80 272	11 679	846 637

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	205 134	205 134	
Autres créances	18 615	18 615	
Charges constatées d'avance	3 850	3 850	
TOTAL	227 599	227 599	

Le Commissaire aux Comptes

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	9 726
Autres produits à recevoir	5 303
TOTAL	15 029

Le Commissaire aux Comptes

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise	68 602			68 602
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	739 429	82 397		821 826
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	808 031	82 397		890 428
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	102 069	48 976	24 589	126 455
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	102 069	48 976	24 589	126 455
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	910 100	131 373	24 589	1 016 883

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

Le Commissaire aux Comptes

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	13 432	13 885	13 432	13 885
TOTAL II	13 432	13 885	13 432	13 885
TOTAL GENERAL (I+II)	13 432	13 885	13 432	13 885
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		13 885	13 432	
- financières				
- exceptionnelles				

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	146 066	50 347	95 719	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	33 439	33 439		
Dettes fiscales & sociales	132 817	132 817		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	312 322	216 603	95 719	

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 386
Dettes fiscales & sociales	86 599
Autres dettes	
TOTAL	101 985

Le Commissaire aux Comptes *

5 - Notes sur le compte de résultat

Le Commissaire aux Comptes

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Nantissement du compte Tonic en garantie des emprunts de 100 000,- euros et 150 000,- euros

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 13 885,- euros

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	53	
TOTAL	54	0

6.4 - Informations relatives au crédit-bail

6.4.1 - Crédit bail mobilier

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine			
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
TOTAL			
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		54 169	54 169
- Exercice		18 463	18 463
TOTAL		72 632	72 632
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		22 404	22 404
- à plus d'un an et cinq au plus		53 848	53 848
- à plus de cinq ans			
TOTAL		76 252	22 404
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice			

Le Commissaire aux Comptes